



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 mars 2019

Membres Présents : 36

MMES BERTHIER Catherine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHARVIN Evelyne, COUILLAUT Odile, DAUVILLIERS Delmira, DESPREZ Nicole, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, POUILLART Nadège.

MM. BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, GIDOIN Georges, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LEGRAND Gérard, MAMEAUX Dominique, MASSON Clément, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PIERQUIN José, RENUCCI Claude, ROUSSEAU Pierre, SILLET Jean-Marc, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian.

POUVOIRS : 5

M. BROSSE Anthony donne pouvoir à Mme HINCKY Françoise

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. PETETIN Marc

Mme FAUTRAT Marie-Françoise donne pouvoir à M. CATINAT Thierry

M. RIBEAUCOURT Pascal donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

M. VERNEAU Philippe donne pouvoir à M. VERNEAU Daniel

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 21 février 2019
- Insertion des clauses d'insertion dans les marchés publics. Présentation par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans
- Présentation et adoption du Compte de Gestion 2018
- Présentation et adoption du Compte administratif 2018 et affectation des résultats
- Vote du budget unique 2019 et du montant de la participation des collectivités membres
- Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : validation du projet de maquette financière
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, remercie M. BERTHELOT, Maire de Chambon-la-Forêt, de la mise à disposition de la salle et excuse Mme la Sous-préfète, représentée par Mme BEVILLON, ainsi que Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

M. GUERINET est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Insertion des clauses d'insertion dans les marchés publics. Présentation par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans

Mme BEVIERE accueille M. Benoît RICHARD, Chargé de mission clauses sociales à la Maison de l'emploi du Bassin d'Orléans. Ce dernier introduit son propos en présentant l'intérêt des clauses sociales dans les marchés, au-delà de l'aspect réglementaire pour les projets importants dans le Contrat de Solidarité Territoriale.

Les clauses permettent de favoriser l'emploi des personnes en formation ou en difficulté, de s'inscrire dans une dynamique territoriale auprès des structures d'insertion, etc.

M. RICHARD présente ensuite les différents types de clauses sociales, les conditions d'exécution, les critères d'attribution, l'intégration en tant qu'objet dans les marchés, les publics éligibles, les modalités de mises en œuvre.

Il explique également le rôle des facilitateurs clauses sociales, tant du point de vue du maître d'ouvrage que de l'entreprise.

Suit un échange avec la salle.

Mme BEVIERE le remercie de sa présentation et invite les élus à prendre contact avec cette cellule.

David VOYER rappelle que tous projets dont le budget de travaux est supérieur à 500 000 € doivent intégrer des clauses d'insertion pour bénéficier d'une subvention régionale dans le cadre du CRST.

Compte rendu du Comité syndical du 21 février 2019

Mme BEVIERE rappelle que le Comité du 21 février concernait essentiellement le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 et une délibération pour l'accord de coopération Leader.

Or, il s'avère que sur ce dernier point, le compte-rendu évoquait la convention de coopération sur le tourisme et handicap et non pas l'accord pour le Guide du Routard 2020. La modification a été faite.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

Présentation et adoption du Compte de gestion 2018

Dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général (011). 595 080,14 € prévus pour une réalisation à hauteur de 277 111,45 €.

Les principales différences sont à noter sur l'article 617 « études et recherche », dont les études du SAGE (288 983 € prévus pour 149 198 € réalisés) et sur l'article 6238 « divers » : 100 257,14 € prévus pour 0 € réalisé.

Les charges de personnels (012) sont en baisse, notamment en raison de renouvellements de postes plus longs à pourvoir que prévus : 375 341,93 € réalisés contre 435 910 € prévus.

Dotations aux amortissements (6811). Les 47 192,55 € concernent les amortissements sur les subventions versées quand les subventions transitaient par le Pays.

Le compte administratif se clôture à 740 963,67 €, contre 1 124 363,75 € prévus.

Recettes de fonctionnement.

1 124 363,75 € inscrits et 791 410,71 € réalisés.

La Présidente précise les différents financeurs, tels que l'Etat, dont l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne), les Régions Centre Val de Loire et Ile de France, etc.

Mme BEVIERE insiste sur les difficultés à suivre ces différentes subventions, avec des modalités différentes selon les programmes.

Etat (74718). Les fonds correspondent aux aides DIRECCTE, ADEME, ARS, DREAL, à hauteur de 40 198,14 € réalisés pour 43 191 € prévisionnels.

Région (7472). Réalisés : 315 280,02 € pour 500 259 € prévisionnels. Il s'agit des fonds Leader, CRST, Natura 2000, SAGE, Contrat Global, SCoT, etc.

Groupement de collectivités (74751). Le réalisé est identique au prévisionnel, soit 206 930,75 €. Il s'agit des cotisations des Communautés de communes.

Autres groupements de collectivités (74758). Il s'agit des communes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux, du Pays Gâtinais pour les frais Leader et des Syndicats des eaux pour le financement du SAGE. 21 279,12 € réalisés pour 19 576 € prévisionnels.

Autres organismes (7478). Il s'agit des deux Agences de l'Eau pour le Contrat Global et le SAGE. 190 619,02 € réalisés pour 343 797 € prévisionnels.

Le résultat de clôture est de 50 447,04 €. 791 410,71 € réalisés pour 1 121 363,75 € prévisionnels.

Dépenses d'investissement.

La Présidente indique que le PETR a été sollicité par le Trésorier pour refaire la procédure de transfert entre l'investissement et le fonctionnement, mais cette démarche est très complexe et longue.

221 627 € étaient inscrits au budget 2018, 38 650,24 € ont été réalisés. 55 358 € en reste à réaliser.

Recettes d'investissement.

219 800 € réalisés pour 221 627 € prévus, soit un résultat de clôture de 181 149,76 €. En reste à réaliser, - 54 531 €.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation et adoption du Compte Administratif 2018 et affectations des résultats

La Présidente quitte la salle.

M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, prend la présidence du comité. Il donne lecture de la délibération et détaille les chiffres du tableau récapitulatif, puis soumet aux voix le compte administratif 2018.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rejoint la salle. M. GUERINET lui fait part de la décision du Comité.

Mme BEVIERE remercie les élus de leur confiance renouvelée et salue le travail des collaborateurs.

Affectations des résultats. Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Dépenses d'investissement : 38 650,24 €.

Recettes d'investissement : 81 807,55 €.

Résultat d'investissement de l'exercice N-1 : 137 992,45 €.

Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat d'investissement de l'année antérieure, est de 181 149,76 €.

Restes à réaliser en dépenses : 55 358,00 €.

Restes à réaliser en recettes : 827,00 €.

Dépenses de fonctionnement : 721 482,61 €.

Recettes de fonctionnement : 791 410,71 €.

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 : - 19 481,06 €.

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année antérieure : 50 447,04 €.

Il est proposé d'affecter, en dépenses de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 50 447,04 € et en recettes d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté », la somme de 181 149,76 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget unique 2019 et du montant de la participation des collectivités membres

Mme BEVIERE indique qu'il existe peu de différences entre le budget 2018 et 2019.

Dépenses de fonctionnement.

L'article 011 « Charges à caractère général » s'élèvent à 622 180,52 €. Les études pour le SAGE sont intégrées dans ce montant.

L'article 012 « Charges de personnel » est plus élevé qu'en 2018, 453 090,00 € contre 435 910,00 €, car tous les postes sont occupés.

L'article 65 « Autres charges de gestion courante » est en hausse car il tient compte des cotisations de sécurité sociale pour les élus cumulant plusieurs indemnités (4 260,00 €).

L'article 6228 « Rémunérations d'intermédiaires divers » permet de recruter un stagiaire, bien qu'aucun besoin soit recensé à ce jour et de rembourser le PETR du Montargois-en-Gâtinais des subventions Leader versées.

L'article 6237 « Publications, communication » permet d'assumer les actions de communication pour le SAGE, pour le PCAET ou le CLS.

La ligne « divers » (6238) est envisagée à hauteur de 132 519,52 €. Elle est en hausse par rapport à l'exercice 2018.

Les « frais de déplacement » (6251) sont en baisse car le PETR prévoit l'achat d'un véhicule de service. Il est donc ajouté des frais de carburant (60622) et d'assurances (6161).

Les « Opérations d'ordre de transferts entre section » (042) sont en légère baisse, avec un montant de 41 813,02 € contre 47 192,55 € en 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 1 149 143,54 € et sont très sensiblement identiques aux dépenses de l'exercice précédent.

Recettes de fonctionnement.

Le budget 2019 prévoit 1 087 986,50 € de subventions, dont 207 067 € de cotisations des Communautés de communes membres, restant à 3,25 €/habitant.

Le budget prévoit l'ajout d'une ligne « Syndicats des eaux » à l'article 74758, pour assurer le financement à hauteur de 100% des frais de fonctionnement de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. En effet, à la suite du désistement de certains des financeurs historiques, en partie compensé par la réévaluation du montant pour l'AELB et de la Région Centre-Val de Loire, il subsisterait un reste à charge pour le PETR d'environ 5%.

La Présidente a obtenu les accords de principe des 4 syndicats des eaux (SIARCE, SEMEA, SIARJA, SMORE) ; le SIARCE prendrait 50% de ce reste à charge, car il est le syndicat le plus important, les 3 autres se répartissant le solde à parts égales.

Les recettes 2019 sont estimées à 1 149 143,54 €.

Dépenses d'investissement.

Les investissements 2019 sont estimés à 229 633,78 €. Outre les postes récurrents, le budget prévoit, comme dit précédemment, l'achat d'un véhicule hybride, d'où 20 000 € inscrits sur la ligne 2182 « Matériels de transports ».

Les recettes sont estimées à 229 633,78 €, la ligne principale étant les « Excédents d'investissement » à hauteur de 181 149,76 € et les « Opérations d'ordre de transferts entre sections », de l'ordre de 41 813,02 €.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le budget unique 2019 et le montant de la participation sont adoptés à l'unanimité.

Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : validation du projet de maquette financière

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui explique les différences avec la présentation faite lors du dernier Comité syndical de février et donne les raisons.

AXE A Développer l'emploi et l'économie

Mesure 02 « foncier économique »

56 700 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP

Transfert du solde sur autres mesures

Mesure 04 « développement de l'agriculture biologique »

20 700 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP

1 projet transféré vers Mesure 5

Abondement de 20 000 € pour nouveaux projets

Mesure 05 « diversification agricole et développement des circuits courts »

Abondement pour assurer les consommations (dont transfert Mesure 4)

Abondement de 100 000 € pour nouveaux projets

Mesure 05-4 « projet alimentaire et système alimentaire de territoire »

Ouverture de la mesure pour cantine centrale de la CCPNL

Proposition de modification du % : 30% au lieu de 40%

225 000 € correspondant à 30% de 750 000 €

Mesure 08 « insertion par l'activité économique des personnes en difficulté »

Abondement de 43 300 € correspondant aux besoins identifiés pour le JVR

AXE B Favoriser le mieux être social

Mesure 15 « maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures d'exercice regroupé »

61 900 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP

Abondement pour répondre aux besoins pôle santé Malesherbes/Puiseaux + extension B la Rolande

Mesure 19 « structure d'accueil petite enfance »

Abondement pour répondre aux besoins

Mesure 20 « accueil extrascolaire et locaux jeunes »

50 200 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP

Abondement pour répondre aux besoins

Mesure 18 « équipements liés à l'enseignement artistique »

Abondement pour répondre aux besoins de Pithiviers

450 000 € de subvention ; exclusion de l'acquisition du bâtiment

AXE C Renforcer le maillage urbain et rural

Mesure 23 « aménagements d'espaces publics »

Réduction importante

AXE D Action transversale stratégie régionale biodiversité

Rappel : obligation axe D = 5% mini du CRST, soit 410 600 € (prévision BMP 470 800 €, donc ok)

Mesure 31 « trame verte et bleue »

22 900 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP

Abondement

AXE E Action transversale plan climat énergie

Mesure 35 « plan isolation des bâtiments publics »

Réduction forte

Mesure 35-3 « éclairage public »

Ouverture de la mesure uniquement pour Pithiviers

Abondement de 292 000 € pour Pithiviers

Rappel : obligation axe D+E = 20% mini du CRST, soit 1 642 400 € (prévision BMP 1 655 345 €, donc ok)

Détail : 470 800 € Axe D + 1 184 545 € Axe E

La Présidente donne lecture du projet de délibération. L'avenant n°3 vaut Bilan à Mi-Parcours (BMP). La Présidente est autorisée à poursuivre les négociations avec la Région Centre-Val de Loire, pour que cet avenant soit effectif le plus rapidement possible.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Site Remarquable du Goût. Mme BEVIERE rappelle que le territoire avait reçu le prix à Villars-les-Dombes. Elle indique aussi que le PETR avait organisé, avec la Confrérie de l'Authentique Pithiviers et la Chambre d'agriculture, une réunion pour le projet « amanderaie du Pithiviers ». Une quinzaine d'agriculteurs ont répondu présents. Il est envisagé de réaliser des plantations tests sur des parcelles représentant au total entre 15 et 25 ha. Si cela se concrétise, c'est un beau projet de valorisation du territoire.

- Questionnaire mobilité.

Mme BEVIERE indique que la rédaction est en cours par le service GPEC T. L'objectif est d'avoir des infos précises et actualisées sur les besoins réels en mobilité, notamment à destination des entreprises.

Le questionnaire finalisé sera à diffuser largement ; les résultats permettront d'avoir un reflet objectif de la situation du territoire.

- Opération Job d'été et de l'alternance 2019.

Mme BEVIERE insiste sur l'importance de faire circuler les informations sur ce forum, notamment la mise en place des bus, pour inciter les jeunes à connaître la démarche et permettre aux entreprises et employeurs, dont les communes, de faire remonter leurs offres d'emploi.

Corinne FELUT complète les informations pratiques et rappelle le mail envoyé aux communes il y a quelques jours.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h35. M. BERTHELOT, Maire de Chambon-la-Forêt, invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE